

La réserve naturelle

Les sites de la colline Saint-Martin et des Rougeaux possèdent différents intérêts reconnus par les naturalistes et scientifiques depuis plusieurs décennies. Ces intérêts peuvent être géologiques, géomorphologiques, faunistiques, floristiques ou porter sur les milieux naturels. Ce dernier constitue par ailleurs l'enjeu principal de conservation présent sur les deux sites.

En effet, la préservation et la restauration de certains habitats rares et d'intérêt à l'échelle de l'Union européenne, telles que les prairies calcaires, permet ainsi de voir se développer de nombreuses espèces animales et végétales également rares et protégées.

C'est, ainsi, 460 espèces végétales et environ 190 espèces animales qui ont été recensées ces dernières décennies sur les deux sites.

Pour ces raisons, les sites de la colline Saint-Martin et des Rougeaux ont, depuis 1994, fait l'objet d'une forte mobilisation associative et politique afin de préserver les richesses patrimoniales dont elles regorgent. En 1994, était mise en place la gestion différenciée sur ces sites par la Ville. En 1995, les parcelles dont la Ville est propriétaire ont été classées en Réserve naturelle volontaire. Cet outil de protection juridique a toutefois été supprimé pour laisser place, en 2002, à ceux de Réserve naturelle régionale, nationale et de Corse. Ces nouveaux statuts développent notamment la gouvernance des réserves, avec la mise en place de différents comités et conseils ayant pour objectif de soutenir la pérennité des réserves naturelles, l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel permettant de planifier les différentes opérations à mener, ainsi qu'une dotation annuelle attribuée.

Le Conseil régional a délibéré en faveur du classement des sites de la colline Saint-Martin et des Rougeaux en Réserve naturelle régionale le 30 mai 2024, avec l'accord de la Ville – qui est propriétaire des parcelles classées – par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2024. Elle devient ainsi la 360ème réserve naturelle de France.

La Région a également désigné l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) et la Ville comme cogestionnaires de cette Réserve naturelle régionale.

Le conservateur de la réserve naturelle – dont la mission est de mettre en œuvre le plan de gestion – est en poste depuis septembre 2024.

Parmi les actions menées sur la réserve naturelle, la sensibilisation des publics à la protection de la nature tient une place importante. Plusieurs visites de la réserve naturelle sont donc organisées chaque année. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du conservateur ou de la Ville !

En images

